

## Création d'entreprise : La CCI Côte-d'Or et les experts-comptables signent un pacte de non concurrence !

par [Hanaë Grimal](#) | dijOnscOpe | mer 01 jun 11 | 08:17



La CCI Côte-d'Or, à Dijon.



Dans un communiqué reçu mardi 31 mai 2011, la **CCI de Côte-d'Or** informe que "depuis la naissance de l'**Ecole du créateur** en 2002, celle-ci et l'**Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté** travaillent en étroite collaboration. Leur objectif commun : accompagner au mieux les créateurs d'entreprise dans toutes les étapes de leur projet, de l'idée à la transmission, en passant par des étapes clés comme la création. Un objectif qui les conduit à réfléchir à chaque action dans une logique de complémentarité et de non-concurrence. Mardi 31 mai, à la CCI Côte-d'Or, Rémy Seguin, président du conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne Franche-Comté et Patrick Laforêt, Président de la CCI Côte-d'Or, ont signé une convention de partenariat en ce sens".

Pour en savoir plus, lire le communiqué ci-dessous.

### "Accompagner ensemble les futurs créateurs d'entreprises"

Les deux parties se sont ainsi engagées à orienter les porteurs de projet accueillis vers celle qui les accompagnera au mieux. Ainsi, l'Ordre des Experts-Comptables de Bourgogne Franche-Comté proposera au porteur d'un projet peu avancé dans sa réflexion de suivre les stages de l'Ecole du Créateur, qui quant à elle orientera ses clients en fin de parcours d'accompagnement vers les cabinets comptables partenaires de l'offre "créer, accompagner la jeune entreprise".

Cette offre, lancée en début d'année, offre 12 heures d'expertise gratuites pour tout porteur de projet. Depuis le mois de mars, 77 clients en ont déjà bénéficié en Bourgogne Franche-Comté. Un bon moyen pour le futur chef d'entreprise de se rendre compte du service que l'expert-comptable peut lui apporter au quotidien, au-delà des obligations fiscales auxquelles on pense systématiquement.

De son côté, l'Ecole du Créateur conseille environ 700 porteurs de projet par an. Le tiers d'entre eux créera effectivement son entreprise. Une chiffre qui pointe du doigt le rôle d'accompagnateur et de conseiller de la CCI Côte-d'Or, qui consiste également à avertir, raisonner, voire dissuader les porteurs de projets qui ne semblent pas viables... Grâce à cette philosophie, 85 % des entreprises accompagnées par l'Ecole du Créateur de la CCI Côte-d'Or sont toujours en activité après 3 ans d'existence, un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale (autour de 70%)."